

Conditions Générales de Vente

Décembre 2020



INFORMATIONS DU PRESTATAIRE

EIRL SITE EN VUE DUJARDIN
Servane DUJARDIN
servane.dujardin@siteenvue.fr
07-49-07-66-39
<https://siteenvue.fr>

SIRET 889 540 878 00010
RCS Nantes 889 540 878
Code APE 6201Z
TVA intracommunautaire 527 254297344

Site en Vue - servane.dujardin@siteenvue.fr

<https://siteenvue.fr> 07.49.07.66.39 – *Tous droits réservés*

ARTICLE 1 - TERMINOLOGIE

Bureau d'enregistrement désigne une société prestataire de service accréditée par l'Afnic pour la création et le dépôt d'adresses Internet ou noms de domaine. Certaines sociétés ont la double fonction de bureau d'enregistrement et d'hébergeur.

Cahier des charges désigne le document élaboré lors de l'entrée en relation et de manière concertée par les Parties pour définir l'existant, le besoin et le livrable attendu.

Client désigne toute personne entrant en relation d'affaires avec le Prestataire et agissant dans un cadre professionnel à l'exception de l'association.

Devis désigne l'offre adressée par le Prestataire au Client. Ce devis est établi en fonction du cahier des charges signé par les Parties pour la création et la refonte d'un site.

Extension ou plugin : une extension apporte des fonctionnalités au site internet. On la rajoute pour apporter des améliorations au site.

Hébergeur désigne la personne morale avec laquelle le Client contracte pour stocker les données du site Web, objet des présentes conditions générales de vente et les rendre accessibles au public.

Parties désigne le Prestataire et le Client pris ensemble.

Prestataire désigne l'entreprise individuelle Site en Vue, représentée par Madame Servane DUJARDIN.

Référencement désigne la mise en œuvre de techniques pour qu'un site internet soit le mieux positionné par des moteurs de recherche quand l'internaute fait une recherche par expression ou mots-clés. Il existe le référencement payant et le référencement gratuit appelé également référencement naturel.

WordPress est un logiciel utilisé sur le web pour créer un site internet.

ARTICLE 2 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le PRESTATAIRE peut à la demande du CLIENT :

- créer un site internet WordPress personnalisé,
- effectuer une refonte de site web déjà existant,
- procéder à un audit de site internet déjà existant,
- intervenir ponctuellement sur un site internet WordPress déjà existant,
- proposer une formation sur les bases de fonctionnement de WordPress,
- assurer la maintenance d'un site internet WordPress.

Les parties collaborent afin de définir le service le mieux adapté aux demandes exprimées par le CLIENT.

Site en Vue - servane.dujardin@siteenvue.fr

<https://siteenvue.fr> 07.49.07.66.39 – *Tous droits réservés*

Ces prestations s'effectuent suivant les modalités définies aux présentes conditions générales de vente qui établissent les droits et obligations des parties.

Indépendamment des présentes conditions générales de vente, les Parties peuvent convenir de « Conditions de Vente Particulières » dont les dispositions prévalent alors sur celles des présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente, le devis, le cas échéant le cahier des charges et les conditions particulières de vente, doivent être régulièrement signés par le CLIENT. Pour une société ou une association, ces documents doivent être signés par le représentant légal ou toute personne ayant pouvoir de représenter ladite société.

ARTICLE 3 - DELAI DE RETRACTATION

Le code de consommation, dans son article liminaire, distingue :

- le consommateur : toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;
- le non-professionnel : toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles ;
- le professionnel : toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

Contrat conclu hors établissement entre deux professionnels

Conformément aux dispositions de l'article L.221-3 du Code de la consommation, lorsque le contrat est conclu hors établissement entre deux professionnels, dès lors que l'objet de ce contrat n'entre pas dans le champ de l'activité principale du CLIENT professionnel et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq, le CLIENT bénéficie des dispositions des sections 2, 3, 6 du chapitre 1 du titre II du Livre II du Code de la consommation relatives aux relations entre consommateurs et professionnels.

Contrat conclu hors établissement avec une association

Une association est ainsi considérée comme un non-professionnel. Le délai de rétractation de l'article L 221-18 du Code de la consommation lui sera appliqué.

Droit de rétractation

Le CLIENT peut se prévaloir d'un droit de rétractation de QUATORZE JOURS (14 jours) qu'il peut exercer sans se justifier.

Aux termes de l'article L 121-21 du Code de la Consommation, toute clause par laquelle le consommateur abandonne son droit de rétractation est nulle.

Délai du droit de rétractation

Le décompte du délai de 14 jours commence le lendemain de la signature du devis et des présentes conditions générales de vente.

Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant (article L 221-19 du Code de la Consommation).

Exercice du délai de rétractation

Pour exercer le droit de rétractation, le CLIENT doit notifier sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté.

Le CLIENT peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation annexé aux présentes conditions générales de vente (ANNEXE 1) mais ce n'est pas obligatoire. Il peut également envoyer une lettre rédigée par ses soins.

Conformément à l'article L 221-22 du Code de la consommation, la charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation pèse sur le CLIENT.

En cas de rétractation, le CLIENT s'interdit d'utiliser tous les documents fournis par le PRESTATAIRE.

Adresse d'envoi de la rétractation

L'envoi de la rétractation peut être soit :

- par la poste à SITE EN VUE – Servane DUJARDIN – 35 rue du Docteur Pouzin Malègue
44 100 Nantes
- par courrier électronique à servane.dujardin@siteenvue.fr

Cas particulier de l'article article L221-25 du code de la consommation

Si le consommateur souhaite que l'exécution d'une prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L. 221-4 commence avant la fin du délai de rétractation mentionné à l'article L. 221-18, le professionnel recueille sa demande expresse par tout moyen pour les contrats conclus à distance et sur papier ou sur support durable pour les contrats conclus hors établissement.

Le consommateur qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services ou d'un contrat mentionné au premier alinéa de l'article L. 221-4 dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au professionnel un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat. Si le prix total est excessif, le montant approprié est calculé sur la base de la valeur marchande de ce qui a été fourni.

Aucune somme n'est due par le consommateur ayant exercé son droit de rétractation si sa demande expresse n'a pas été recueillie en application du premier alinéa ou si le professionnel n'a pas respecté l'obligation d'information prévue au 4° de l'article L. 221-5.

Frais

Le CLIENT supporte les frais d'envoi de sa rétractation.

ARTICLE 4 - COMMANDE

Le CLIENT s'est renseigné sur les différents types de prestations proposées et sur leurs implications techniques, organisationnelles et opérationnelles. Le CLIENT reconnaît avoir reçu toutes les informations utiles se rapportant à la prestation commandée.

Devis

Un devis détaillé est systématiquement établi par le PRESTATAIRE pour les audits, la formation à WordPress, les interventions ponctuelles sur un site déjà existant et la maintenance.

Devis et cahier des charges

Un devis détaillé ainsi qu'un cahier des charges est systématiquement établi par le PRESTATAIRE pour les créations et refontes de sites internet.

Passation de la commande

Le CLIENT a connaissance et accepte expressément que le devis, assorti d'une date limite de validité, les conditions générales de vente de la prestation avec ses annexes et le cahier des charges, lui soient envoyés sous forme dématérialisée.

Toute passation de commande implique que le CLIENT consente aux présentes conditions générales mais également au devis, aux éventuelles conditions particulières figurant dans le devis, à l'éventuel cahier des charges, dont il accepte les termes sans réserve.

Contrat de prestation de service

Seules les présentes conditions générales de vente, le devis, l'éventuel cahier des charges et les éventuelles conditions particulières constituent ensemble « le contrat de prestation de service ». Tous les autres documents quel qu'en soit le support ne possèdent qu'une valeur informative ou publicitaire et ne sont présentés ou remis qu'à titre indicatif.

ARTICLE 5 - EXECUTION DE LA COMMANDE

Le contrat de prestation de service prend effet de manière ferme et définitive à compter de la signature du devis, des conditions générales de vente et de ses annexes, et éventuellement des conditions particulières, sauf dans l'hypothèse où le CLIENT bénéficie du droit de rétractation citée à l'article 3.

Le site ou la prestation de service commandée est défini(e) et détaillée dans le devis et/ou le cahier des charges dûment complétés et signés par le CLIENT.

La commande s'exécute conformément aux dispositions du devis et/ou cahier des charges.

Le PRESTATAIRE est libre d'accepter ou non toute modification dans l'exécution du contrat, demandée par le CLIENT après signature du cahier des charges et/ou devis. Toute modification acceptée par le PRESTATAIRE dans l'exécution du contrat est formalisée par écrit et peut faire l'objet d'une facturation supplémentaire de la part du PRESTATAIRE.

Tout transfert, par le CLIENT, de ses droits et obligations nés du contrat nécessite le consentement préalable, exprès et écrit du PRESTATAIRE.

ARTICLE 6 -PRIX ET POLITIQUE TARIFAIRE

Le prix de la prestation figure sur le devis.

Auto-entrepreneur et TVA

Le PRESTATAIRE déclaré sous le régime de l'auto-entrepreneur et en application des dispositions de l'article 293 B du Code Général des Impôts, le prix ne donne pas lieu à une majoration de TVA.

Champ d'application du prix

Le prix de la prestation comprend l'ensemble des interventions du PRESTATAIRE telles que décrites dans le devis et/ou cahier des charges.

Le prix de la prestation ne comprend pas :

- les frais de réservation ou de renouvellement du nom de domaine ;
- les frais d'hébergement ou du renouvellement de l'hébergement du site ;
- les éventuels frais de déplacement exposés par le PRESTATAIRE.

Les sommes exposées à ce titre par le PRESTATAIRE sont refacturées au CLIENT qui s'engage à en acquitter le coût à réception des justificatifs du PRESTATAIRE.

Aucun escompte n'est consenti pour règlement anticipé.

Le PRESTATAIRE ne propose aucune réduction de prix.

ARTICLE 7 -PAIEMENT DU PRIX

Modalités de paiement d'une création, refonte et audit de site

Le CLIENT s'engage à verser un acompte de 40% du prix total du site ou de l'audit à la signature du devis.

Dans l'hypothèse où le CLIENT bénéficie du droit de rétractation, le CLIENT s'engage à verser un acompte de 40% du prix total du site ou de l'audit à l'expiration du délai de rétractation.

Suivant le type de prestations réalisées, les Parties peuvent convenir d'un règlement en trois étapes, le paiement du second acompte, dont elles définissent le montant, étant alors exigible avant que ne débute la phase de test pour une création ou une refonte de site. Le paiement sera précisé dans le devis.

Le CLIENT s'engage à payer le solde (par défaut 60%) du prix total du site, au plus tard 8 jours avant la date de livraison du site ou de l'audit par le PRESTATAIRE.

Modalités de paiement de la formation

Lorsque le CLIENT souhaite suivre la formation qui explique les bases de fonctionnement de WordPress, un devis sera établi.

Le CLIENT aura 15 jours pour payer la prestation à la date d'émission de la facture, sauf précision contraire.

Modalités de paiement d'interventions ponctuelles sur un site déjà existant

A la demande du CLIENT, le PRESTATAIRE peut intervenir de manière ponctuelle sur un site déjà existant. Un devis sera établi.

Le CLIENT aura 15 jours pour payer la prestation à la date d'émission de la facture, sauf précision contraire.

Retard de paiement

Tout montant non payé à échéance génère le paiement par le CLIENT de pénalités de retard fixées à 5 fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du CLIENT.

Défaut de paiement

A défaut de paiement du prix à son échéance, et après mise en demeure de payer restée infructueuse à expiration d'un délai de 15 jours, le PRESTATAIRE pourra résilier le contrat de plein droit, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception au CLIENT et solliciter en outre tous dommages-intérêts justifiés à l'encontre du CLIENT.

Les frais exposés du fait de la résiliation sont supportés par le CLIENT et l'acompte versé reste acquis au PRESTATAIRE.

Toute annulation par le CLIENT d'une commande acceptée par le PRESTATAIRE, ne pourra donner lieu au remboursement de l'acompte.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement

Tout retard de paiement rend le CLIENT redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Cette indemnité forfaitaire est exigible de plein droit et sans notification préalable.

Le PRESTATAIRE est en droit de solliciter, sur présentation de justificatifs, une indemnisation complémentaire de la part du CLIENT s'il expose des frais de recouvrement plus élevés.

Cas particulier de la maintenance

En cas de souscription d'un service de maintenance auprès du PRESTATAIRE, les règles relatives aux prix, modalités, défaut et retard de paiement, sont celles ci-après développées à l'article « contrat de maintenance ».

ARTICLE 8 - LIVRAISON**Délais de livraison**

Les Parties sont tenues par les délais de réception fixés soit dans le planning annexé aux présentes (ANNEXE 2) soit dans le devis.

La réalisation d'un site ou d'un audit nécessite, à chaque étape, la collaboration active du CLIENT. Il s'engage à respecter les délais fixés dans le planning pour communiquer au PRESTATAIRE les éléments de toute nature dont ce dernier a besoin pour concevoir le site ou réaliser la mission d'audit.

Le CLIENT s'engage également à respecter les délais fixés dans le planning pour valider les différentes étapes soumises à son approbation par le PRESTATAIRE.

Le PRESTATAIRE se réserve la possibilité d'envoyer des projets de textes ou de pages ou juste certains éléments pour obtenir l'accord du CLIENT. Ce dernier s'engage à valider ces éléments dans un délai maximum de 10 jours à compter de la réception du mail d'envoi. Le PRESTATAIRE attendra la validation du client par mail pour continuer la création du site.

Tout retard de la part du CLIENT dans le cadre des obligations mises à sa charge au présent article retardera la livraison du site, sans que le PRESTATAIRE puisse en être tenu responsable.

Point de départ de la création ou la refonte d'un site

La conception ou la refonte du site peut commencer dès la réception de **tous** les éléments par le PRESTATAIRE, à savoir :

→ les éléments pour créer le site (textes, photos, illustrations, vidéos, logo, charte graphique, liens vers les réseaux sociaux du CLIENT, liens vers des sites pertinents...)

L'envoi se fera par mail à : servane.dujardin@siteenvue.fr

→ la remise ou l'envoi des originaux au PRESTATAIRE du devis et des conditions générales de vente avec ses annexes, le tout régulièrement signé :

En cas d'envoi par la poste, il se fera à l'adresse suivante :

SITE EN VUE - Madame Servane DUJARDIN

35 rue du Docteur Pouzin Malègue

44 100 NANTES

→ l'acompte de 40% par virement ou par chèque à l'ordre de Site en Vue.

A défaut de précisions contraires, le délai entre la réception de tous ces éléments et la livraison d'un site est de 5 mois. Tout retard de la part du CLIENT des délais fixés dans le planning retardera la livraison du site, sans que le PRESTATAIRE puisse en être tenu responsable.

Cas particulier de la refonte d'un site

En cas de refonte d'un site internet, le PRESTATAIRE informe le CLIENT que le nom de domaine devra être rédigé vers le nouveau site. Le temps de redirection dépend du bureau d'enregistrement des noms de domaine et ne saurait être imputé au PRESTATAIRE.

Cas de force majeure

Sauf cas de force majeure ou de circonstances hors de son contrôle tels que notamment problématique bloquante avec l'hébergeur ou du bureau d'enregistrement des noms de domaine, événements sociaux, politiques, économiques ou techniques exceptionnels, grèves, gel, incendie, tempête, inondations, canicule, urgences sanitaires telles que épidémies ou pandémies, confinement, difficultés d'approvisionnement en composants, énergie ou matières premières, le PRESTATAIRE s'engage à ce que le délai de livraison ne dépasse pas 8 mois.

Si l'événement constitutif d'un cas de force majeure ou de circonstances hors de son contrôle perdure au-delà de 4 mois, la commande peut être résiliée par la Partie la plus diligente, sans que cette résiliation puisse ouvrir droit à l'octroi de dommages et intérêts au bénéfice du CLIENT.

Dans l'hypothèse où la résiliation intervient à la demande du CLIENT, le PRESTATAIRE conserve l'acompte versé par le CLIENT.

Site en Vue - servane.dujardin@siteenvue.fr

<https://siteenvue.fr> 07.49.07.66.39 – *Tous droits réservés*

Lieu et modalités de livraison

La livraison du site consiste en sa mise en ligne effective par le PRESTATAIRE. Le CLIENT sera averti de la mise en ligne par l'envoi d'un mail.

Le CLIENT s'engage à :

→ relire l'intégralité des pages y compris celles contenant les mentions légales, les cookies et les mentions relatives à l'utilisation des données personnelles.

→ tester tous les boutons, les formulaires de contact et les différents liens en surfant sur toutes les pages.

Le CLIENT s'engage à accuser réception de la livraison par écrit dans un délai de 7 jours à compter de la réception dudit mail d'information et à formuler toute éventuelle observation par écrit dans ce délai de 7 jours. A défaut, le CLIENT est réputé avoir accepté le livrable sans réserve.

Le CLIENT s'engage jusqu'à complet paiement du prix, sous peine de revendication immédiate du site par le PRESTATAIRE, à ne pas transformer ni incorporer ledit site, ni à le céder ou le mettre en gage sans accord préalable écrit du PRESTATAIRE.

ARTICLE 9 -CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le PRESTATAIRE conserve la propriété du site, objet de la présente commande, jusqu'au paiement intégral et effectif du prix par le CLIENT.

Dans l'hypothèse où le CLIENT reste redevable du règlement d'une facture arrivée à échéance, le PRESTATAIRE est en droit de suspendre la livraison en cours dans l'attente du paiement effectif.

A défaut de paiement à échéance et après mise en demeure de payer restée infructueuse à expiration d'un délai de 15 jours, le PRESTATAIRE peut revendiquer la propriété du site au titre de la présente clause de réserve de propriété.

Dans l'hypothèse énoncée à l'alinéa précédent, le PRESTATAIRE est en droit de résilier le contrat de prestation en cours par simple lettre recommandée adressée au CLIENT et de se prévaloir en outre de tous dommages-intérêts du fait des préjudices subis.

L'acompte versé reste acquis au PRESTATAIRE.

ARTICLE 10 -TRANSFERT DES RISQUES

La clause de réserve de propriété de l'article précédent ne fait pas obstacle au transfert de la garde du site entre les mains du CLIENT à la date de livraison convenue : Le CLIENT supporte les risques de détérioration du site à compter de la mise à disposition dudit site.

ARTICLE 11 -CESSION

Le CLIENT ne peut céder à un tiers les droits découlant de la présente vente sans le consentement exprès et écrit du PRESTATAIRE.

ARTICLE 12 -OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU PRESTATAIRE

Obligation de moyen de conseil

Le PRESTATAIRE s'enquiert des besoins, attentes, contraintes et degré de connaissances techniques du CLIENT.

Le PRESTATAIRE est tenu d'une obligation de conseil, de mise en garde et de renseignement. Il doit informer le CLIENT des caractéristiques essentielles de la prestation et s'assurer qu'elles correspondent à ses besoins.

En cas de création ou de refonte de site, Il appartient au PRESTATAIRE de déterminer, en concertation avec le CLIENT, les fonctionnalités du site et d'en définir l'architecture, les critères, notamment de navigation, de formats des pages, de mise à jour...et plus généralement les caractéristiques d'exploitation.

Le PRESTATAIRE informera le CLIENT sur l'avancée de la réalisation du contrat.

Le PRESTATAIRE détient uniquement une obligation de moyen. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour exécuter au mieux sa mission.

Création ou refonte d'un site internet

En cas de création ou de refonte d'un site internet, le PRESTATAIRE s'engage à concevoir et livrer un site internet conforme au cahier des charges et dans le délai imparti.

Le PRESTATAIRE détient uniquement une obligation de moyen. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour exécuter au mieux sa mission.

Audit de site

En cas de mission d'audit, le PRESTATAIRE s'engage à remettre au CLIENT une synthèse contenant les problèmes rencontrés sur le site ou sur le tableau de bord du site avec une ou des propositions pour y remédier.

Le PRESTATAIRE ne s'engage pas à remédier aux problèmes. Cette prestation pourra faire l'objet d'un devis séparé.

Le PRESTATAIRE détient uniquement une obligation de moyen. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour exécuter au mieux sa mission.

Formation

En cas de formation, le PRESTATAIRE s'engage à montrer au CLIENT, sauf mention contraire dans le devis :

- l'accès à l'espace d'administration WordPress ;
- les mises à jour des thèmes et des extensions ;
- une sauvegarde du site.

Cette formation a juste pour objet d'expliquer les rudiments d'utilisation de WordPress. Le temps de cette formation sera, sauf mention contraire dans le devis, de 3 heures.

Le PRESTATAIRE détient uniquement une obligation de moyen. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour exécuter au mieux sa mission.

Interventions ponctuelles sur un site déjà existant

En cas d'interventions ponctuelles sur un site web déjà existant, un devis détaillé listera les interventions du PRESTATAIRE.

Le PRESTATAIRE détient uniquement une obligation de moyen. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour exécuter au mieux sa mission.

Maintenance du site

En cas de maintenance, les obligations du PRESTATAIRE sont définies sous le paragraphe « contrat de maintenance ».

Le PRESTATAIRE détient uniquement une obligation de moyen. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour exécuter au mieux sa prestation.

Exonération de responsabilité

Le PRESTATAIRE peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable :

- soit au CLIENT,
- soit au fait d'un tiers au contrat tel que notamment le fournisseur d'accès à internet (FAI) ou l'hébergeur du site ou le bureau d'enregistrement des noms de domaine,
- soit à un fait imprévisible et insurmontable, un cas de force majeure ou des circonstances hors de son contrôle tels que notamment événements sociaux, politiques, économiques ou techniques exceptionnels, grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche de la société telles que les grèves des transports ou des services postaux, gel, incendie, tempête, inondations, canicule, urgences sanitaires telles que épidémies ou pandémies.

Transformations ou modifications effectuées par le client

Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité sur les transformations ou modifications de toute nature effectuées par et à l'initiative du CLIENT, sans l'accord du PRESTATAIRE :

- au site ou au tableau de bord du site ;
- sur le compte qui héberge le site créé ;
- en cas de changement d'offre auprès de l'hébergeur ;
- en cas de non-paiement de l'hébergement ou du bureau d'enregistrement par le CLIENT.

Dysfonctionnement du site ultérieur à la livraison

En cas de dysfonctionnement du site ultérieur à la livraison, le PRESTATAIRE établit, sur demande du CLIENT et suivant des modalités d'intervention et financières à définir par les Parties, un diagnostic sur l'origine du dysfonctionnement et propose des solutions de remédiation. Cette prestation n'est pas incluse dans le devis de création ou de refonte du site internet.

Piratage du site

Le PRESTATAIRE informe le CLIENT que tous les sites internet sont constamment et massivement attaqués par des robots ou des humains même si le site web ne contient aucune information confidentielle.

Le PRESTATAIRE détient uniquement une obligation de moyen. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour exécuter au mieux sa mission. Il s'engage à mettre en place des extensions pour sécuriser au mieux le site. Toutefois, les extensions sont utilisées dans leur version gratuite et sont donc moins performantes que dans la version payante.

La responsabilité du PRESTATAIRE ne saurait être engagée en cas d'introduction malveillante et de piratage sur le site du CLIENT. Dans ce cas, un devis sera établi pour le rétablissement du site.

ARTICLE 13 -OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU CLIENT

Remise des éléments et informations dans les délais impartis

Le CLIENT s'engage à remettre au PRESTATAIRE tous les éléments et informations nécessaires ou utiles à la mise en œuvre de la prestation dans les délais impartis.

En cas de manquement, le CLIENT a connaissance et accepte que les délais et échéances contractuellement prévus soient reportés.

Le CLIENT s'engage à conserver l'intégralité des originaux de toutes les ressources fournies au PRESTATAIRE qui ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte lors de modification du site internet par le PRESTATAIRE ou par toute autre personne.

Collaboration active

Le CLIENT s'engage à collaborer activement suivant les modalités définies dans le cahier des charges ou dans le planning ou sur une simple demande par mail du PRESTATAIRE.

Le PRESTATAIRE se réserve la possibilité d'envoyer des projets de textes ou de pages ou juste certains éléments pour obtenir l'accord du CLIENT. Ce dernier s'engage à valider ces éléments dans un délai maximum de 10 jours à compter de la réception du mail de demande. Le PRESTATAIRE attendra la validation du CLIENT par mail pour continuer la création du site.

Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard dans l'exécution de la prestation dû au non-respect des délais par le CLIENT.

Textes

Le CLIENT est tenu de transmettre au PRESTATAIRE un contenu non dupliqué, exempt d'erreurs orthographiques, de fautes de syntaxe ou grammaticales.

Référencement optimal

En vue de référencer le site de manière optimale, le CLIENT fournit la liste des mots-clés pour chaque page du site, les expressions ou mots pertinents propres à son secteur d'activité, les titres, les liens externes vers des sites légaux et de qualité et toutes références utiles au PRESTATAIRE.

Site en Vue - servane.dujardin@siteenvue.fr

<https://siteenvue.fr> 07.49.07.66.39 – *Tous droits réservés*

Le CLIENT est également informé que les textes doivent contenir au minimum 400 mots par page pour référencer le site de manière optimale.

Mentions et documents obligatoires

Le CLIENT fait son affaire et est seul responsable de la rédaction :

- des mentions légales et réglementaires qui doivent apparaître sur son site en fonction de son activité professionnelle ;
- des mentions relatives aux données personnelles ;
- des informations obligatoires propres aux sites e-commerce ;
- des conditions générales de vente insérées sur son site.

Information d'un changement de situation

Le CLIENT s'engage à informer immédiatement le PRESTATAIRE de toute modification le concernant, qu'il s'agisse de l'ouverture d'une procédure collective, d'un changement de gouvernance, de statut juridique, de domiciliation ou de toute autre nature comme notamment le changement d'adresse mail ou le changement de destinataire au sein de son entreprise, dès lors que la modification est susceptible d'interférer dans l'exécution du contrat objet des présentes.

Responsabilités du client

Le CLIENT est seul responsable des données communiquées au PRESTATAIRE dans le cadre de l'exécution du présent contrat. Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité relative à l'exploitation et à la diffusion par le site créé de données communiquées par le CLIENT.

Le CLIENT garantit le PRESTATAIRE contre toute action en contrefaçon, revendication de la part d'un tiers sur le fondement d'une atteinte à un droit de propriété intellectuelle ou d'un acte de concurrence déloyale ou de parasitisme qui résulterait d'un composant de toute nature du site apporté par ses soins (article, photographie, dessin...etc). Pour le cas où une action en justice serait intentée à l'encontre du PRESTATAIRE, le CLIENT s'engage à collaborer de bonne foi à la défense des intérêts du PRESTATAIRE en fournissant tous les éléments d'information et l'assistance nécessaire à cet effet.

Sauf en cas de conclusion d'une prestation de maintenance, le CLIENT fait son affaire de la maintenance du site et notamment des mises à jour nécessaires à compter de la remise des codes pour accéder au tableau de bord du site par le PRESTATAIRE. En conséquence, le CLIENT est réputé connaître les risques et conséquences liés à l'usage non conforme du site ou de ses équipements.

Le CLIENT fait son affaire du référencement du site à compter de sa réception.

Il appartient au CLIENT de faire le nécessaire pour respecter les obligations qui lui incombent en sa qualité d'éditeur de site. Le prestataire n'est pas responsable de tout éventuel manquement du CLIENT sur ce point.

Le CLIENT est seul responsable du traitement des données qu'il peut récolter via un formulaire par exemple.

ARTICLE 14 - NOM DE DOMAINE ET HÉBERGEMENT

Le CLIENT choisit son nom de domaine conformément à la législation et réglementation applicable en la matière.

Le CLIENT est libre du choix de son bureau d'enregistrement des noms de domaine et de son hébergeur. Toutefois, il incombe au PRESTATAIRE de conseiller utilement et objectivement le CLIENT dans le choix de l'Hébergeur du site internet. Néanmoins, la responsabilité du PRESTATAIRE ne saurait être engagée dans le cadre de la relation contractuelle qui lie l'hébergeur au CLIENT.

Le CLIENT s'engage à vérifier lui-même la disponibilité du nom et qu'aucun droit n'appartient à des tiers sur le nom.

Le PRESTATAIRE procède, sur demande et au nom et pour le compte du CLIENT, à la réservation du nom de domaine et/ou de l'hébergement, mais n'en contrôle pas la disponibilité. Le PRESTATAIRE ne sera pas tenu responsable en cas de droits appartenant à des tiers sur le nom.

Les frais de réservation et de renouvellement du nom de domaine et de l'hébergement resteront à la charge du CLIENT. En cas d'avance de ces frais par le PRESTATAIRE, le CLIENT s'engage à lui rembourser dans les 48 heures. A défaut, la conception du site ne pourra pas commencer.

Le CLIENT est seul responsable du renouvellement du nom de domaine et de l'hébergement. En cas de non-paiement par le CLIENT, le service est suspendu et le site internet inaccessible. Si le CLIENT souhaite rétablir le site, un devis sera établi par le PRESTATAIRE.

Le PRESTATAIRE ne saura être tenu responsable d'une interruption momentanée éventuelle du fonctionnement du serveur pour raisons diverses (entretien ou autre) de l'hébergeur et/ou du bureau d'enregistrement des noms de domaine.

Le PRESTATAIRE n'intervient aucunement dans la relation contractuelle qui lie l'hébergeur ou le bureau d'enregistrement des noms de domaine au CLIENT. Ce dernier s'engage à respecter les conditions générales de vente de l'hébergeur et/ou du bureau d'enregistrement des noms de domaine.

Le CLIENT s'engage à ne modifier aucun élément dans son compte ouvert auprès de l'hébergeur sans l'accord exprès écrit du Prestataire.

Si le CLIENT a déjà un nom de domaine et/ou un hébergement, le CLIENT s'engage à fournir au PRESTATAIRE les codes d'accès afin que le PRESTATAIRE puisse exécuter sa prestation.

ARTICLE 15 - CREATION D'UNE ADRESSE GMAIL

Le CLIENT est informé et accepte que le PRESTATAIRE crée une adresse gmail au nom et pour son compte afin :

- d'acheter la licence d'un thème pour créer le site internet ;
- de mettre en place certaines extensions ;
- de recevoir les notifications de certaines extensions,

Site en Vue - servane.dujardin@siteenvue.fr

<https://siteenvue.fr> 07.49.07.66.39 – *Tous droits réservés*

- d'indexer le site auprès de Google en envoyant la "sitemap" ;
- de stocker les sauvegardes du site par le biais d'une extension de type Updraft Plus ou équivalent ;
- de créer un compte Google My Business.

ARTICLE 16 - RÉFÉRENCEMENT

Le CLIENT est informé que la visibilité d'un site internet dépend de son référencement, c'est-à-dire de son positionnement dans les résultats de recherche. Il existe le référencement payant et le référencement gratuit appelé aussi référencement naturel.

Pour le référencement naturel, la position d'un site dans les moteurs de recherche dépend de plusieurs critères évolutifs et variables tous les ans comme notamment :

- Le trafic du site,
- L'ancienneté du nom de domaine,
- Le caractère sécurisé et accessible du site web,
- L'optimisation du site pour les mobiles,
- Le nombre de pages indexées,
- La vitesse de la page,
- Des textes de qualité, longs, non dupliqués, contenant des mots-clés et structurés,
- L'insertion d'un blog actif,
- La présence de liens entrants et sortants vers des sites de qualité faisant autorité dans le secteur d'activité,
- L'algorithme du moteur de recherche,
- La priorité donnée à la recherche vocable,
- La position des autres concurrents.

Un bon référencement implique une activité régulière sur le site et un travail continu sur le long terme.

Le présent contrat n'a pas pour vocation de référencer le site web auprès des moteurs de recherches internet, portails ou annuaires en ligne.

Néanmoins, afin de permettre au site créé un meilleur référencement sur le Web, le PRESTATAIRE s'engage à :

- optimiser le contenu du site en utilisant des mots-clés pour chaque page ;
- structurer les pages ;
- remplir la méta-description ;
- remplir les balises des images ;
- réduire le poids des images ;
- mettre en place des extensions pour améliorer la vitesse et la sécurité du site.

Pour le cas d'un site "une page", le PRESTATAIRE informe le CLIENT qu'il sera plus difficile d'être référencé auprès des moteurs de recherche car il n'est composé que d'une seule page.

Le CLIENT est informé que le site ne sera pas référencé dès la mise en ligne du site. Ce délai dépend de chaque moteur de recherche.

ARTICLE 17 - SAUVEGARDE DU SITE

Le PRESTATAIRE, dans le cadre d'une création ou de refonte de site, procède cumulativement à deux types de sauvegarde :

- une sauvegarde accessible dans le tableau de bord de WordPress par le biais d'une extension de type Updraft Plus ou équivalent ;
- une sauvegarde extérieure réceptionnée sur l'adresse gmail créée au nom et pour le compte du CLIENT ; par le biais d'une extension de type Updraft Plus ou équivalent.

En cas de non fonctionnement de l'extension, le PRESTATAIRE ne pourra être tenu pour responsable.

ARTICLE 18 - POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE – MENTIONS LEGALES – COOKIES – CREDIT PHOTO

Le CLIENT est informé de l'obligation d'intégrer sur tout site internet, notamment :

- les mentions légales listées aux articles 6, III,1 et 19 de la loi LCEN n°2004-575 du 21 juin 2004 dont font notamment parties l'identité de l'éditeur du site, sa domiciliation, ses coordonnées de contact, son numéro éventuel d'inscription au RCS ou au registre des métiers, son capital social, son SIREN ; Le cas échéant, les mentions exigées par le caractère réglementé ou soumis à autorisation de sa profession ;
- des mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) et notamment les articles 13 et 14 du RGPD dans un onglet « Politique de confidentialité »,
- les mentions d'informations relatives à la présence de cookies et traceurs,
- un bandeau d'information sur la présence des cookies,
- les informations particulières complémentaires propres aux sites e-commerce,
- les conditions générales de vente dans certains cas,
- l'identité (nom, prénoms) des personnes titulaires de droit d'auteur sur les contenus et les autorisations de reproduction, publication et diffusion afférentes à chacun des contenus.

Le CLIENT sera seul responsable du contenu et de leur rédaction. Il sera également seul responsable en cas d'omission d'une partie ou de la totalité de ces informations.

ARTICLE 19 -GARANTIES DES VICES APPARENTS et CONFORMITÉ

Le PRESTATAIRE est tenu de livrer un bien exempt de tout vice apparent et conforme au contrat. Le PRESTATAIRE répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Pour être conforme au contrat, le bien doit être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord entre les parties.

Le CLIENT est tenu de vérifier l'absence de vice apparent sur le site dès sa livraison.

Pour permettre au PRESTATAIRE d'en examiner le bien-fondé, toute réclamation portant sur un vice apparent ou un manquement existant lors de la livraison du site doit être signalée immédiatement au PRESTATAIRE et donner lieu à des réserves par mail dans un délai de 7 jours à compter de la réception du courriel d'information de la mise en ligne du site. A défaut, le CLIENT est réputé avoir accepté le livrable sans réserve.

La réception sans réserve de la commande par le CLIENT couvre tout désordre apparent.

Site en Vue - servane.dujardin@siteenvue.fr

<https://siteenvue.fr> 07.49.07.66.39 – *Tous droits réservés*

En cas de vice apparent avéré, le PRESTATAIRE s'oblige à remédier au vice dans un délai de 15 jours, sous réserve que le CLIENT n'interfère pas sur l'action du PRESTATAIRE en manipulant le site, lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers.

Le CLIENT n'est pas fondé à solliciter une indemnité ou la résolution de la vente en présence d'un vice apparent.

La responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être aucunement être recherchée sur le fondement de la garantie de conformité dans l'hypothèse d'un usage du site par le client non conforme à sa destination ou d'un usage contraire aux recommandations du PRESTATAIRE.

Une réclamation élevée sur le fondement du présent article ne suspend pas le paiement par le CLIENT de la commande concernée.

ARTICLE 20 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le PRESTATAIRE conserve les droits de propriété intellectuelle dont il est titulaire sur tous les documents, supports et éléments de toute nature (maquettes, documentation, plaquettes...), fournis au CLIENT dans le cadre de l'élaboration du site internet ou de l'audit.

Cession de droits d'auteur

Suivant la commande passée, les parties reconnaissent que le site créé et les éléments qui le composent sont protégés par le droit « sui generis » et/ou constitutifs d'une œuvre de l'esprit originale dont le PRESTATAIRE est titulaire des droits d'auteur.

Le PRESTATAIRE qui détient sur le site internet ou les éléments le composant les droits de propriété intellectuelle qui découlent de son travail, cède, à titre exclusif au CLIENT l'ensemble de ses droits patrimoniaux ès- qualités.

Dans la limite des propres droits de propriété intellectuelle de l'hébergeur du site et des fournisseurs du PRESTATAIRE et sous réserve pour le cessionnaire de respecter les licences d'utilisation relatives aux outils et programmes de tiers utilisés pour concevoir le site, les droits patrimoniaux cédés comportent notamment :

- Le droit d'utilisation et d'exploitation commerciale du site ;
- Le droit de reproduction par tous moyens et sur tous supports, connus ou inconnus au jour de la signature des présentes ;
- Le droit de représentation par tous procédés, connus et inconnus au jour de la signature ;
- Le droit de modification, adaptation, traduction, évolution, adjonction, suppression de tout ou partie de l'œuvre cédée et ce sur tous supports connus ou inconnus à ce jour ;
- Le droit de céder tout ou partie de l'œuvre cédée et notamment de consentir à tout tiers tous contrats de reproduction, de distribution, de diffusion, de commercialisation, de fabrication, sous quelle que forme, quel que support et quelque moyen que ce soit à titre onéreux ou gratuit ;
- Et de manière générale toutes les prérogatives patrimoniales du PRESTATAIRE sur sa création.

Ainsi, les droits cédés ci-dessus portent sur le site lui-même ou ses éléments (base de données créées, design créé, pages, éléments graphiques) et non pas sur les outils ou programmes utilisés pour créer le site et soumis à licences ou mis à la disposition du CLIENT par l'hébergeur qui en reste propriétaire ou titulaire des droits. Est également exclu le logo du PRESTATAIRE qui pourra être inséré sur le site du CLIENT comme expliqué au paragraphe « Droit de publicité »

Les droits cédés sont valables pour toute la durée légale des droits de propriété intellectuelle et pour le monde entier.

A ce titre le PRESTATAIRE renonce expressément à revendiquer tout droit patrimonial éventuel de propriété intellectuelle relatif à l'œuvre cédée pour toute la durée légale des droits de propriété intellectuelle et pour le monde entier.

La présente cession de droits de propriété intellectuelle est consentie et acceptée à titre gratuit. Le PRESTATAIRE renonce expressément à revendiquer un revenu du fait de l'exploitation de l'œuvre cédée.

Le PRESTATAIRE garantit au CLIENT :

- L'originalité de l'œuvre cédée ou à tout le moins, qu'elle porte la marque de l'apport intellectuelle de son auteur et qu'il agit de bonne foi ;
- Que les droits cédés ne portent atteinte à aucun droit de tiers dont le PRESTATAIRE aurait connaissance et/ou dont, en sa qualité de professionnel, il ne pourrait pas ne pas avoir connaissance et/ou qui aurait été porté à sa connaissance antérieurement à la cession des droits.
- Que les droits cédés ne portent atteinte à aucun droit de sous-traitants et/ ou d'auteurs extérieurs intervenus à sa demande et sous sa supervision.

Au vu de ce qui précède, le PRESTATAIRE garantit le cessionnaire contre toute action en contrefaçon, revendication de la part d'un tiers sur le fondement d'une atteinte à un droit de propriété intellectuelle ou d'un acte de concurrence déloyale ou de parasitisme. Pour le cas où une action en justice serait intentée à l'encontre du CLIENT, le PRESTATAIRE s'engage à collaborer de bonne foi à la défense des intérêts du cessionnaire en fournissant tous les éléments d'information et l'assistance nécessaire à cet effet.

Le PRESTATAIRE déclare que l'œuvre cédée n'a pas été donnée en nantissement, qu'elle ne fait l'objet d'aucun apport en société, d'aucune licence d'utilisation en faveur d'un tiers quelconque et qu'elle ne fait l'objet d'aucune action en justice en cours.

Le CLIENT reconnaît avoir reçu toutes les informations relatives à l'œuvre cédée et à ses fonctionnalités. Le CLIENT est responsable de l'exploitation de l'œuvre cédée. Il assumera seul la responsabilité inhérente à l'exploitation de l'œuvre cédée.

Le transfert des droits de propriété intellectuelle sur l'œuvre cédée est réalisé au jour du paiement effectif de l'intégralité de la prestation. Le CLIENT disposera donc de tous les droits et prérogatives sur l'œuvre cédée à compter du paiement effectif des factures du PRESTATAIRE.

Responsabilité du CLIENT sur les contenus

Le CLIENT est responsable des contenus de toute nature (photographies, données, fichiers textes, liens, etc) qu'il fournit au PRESTATAIRE.

Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser de manière illicite ou abusive un contenu, en violation des droits d'un tiers.

Le CLIENT s'engage en conséquence à vérifier la provenance et la licéité des contenus qu'il fournit au PRESTATAIRE.

Le CLIENT communique l'identité (nom prénoms) des personnes titulaires de droit d'auteur sur les contenus et les autorisations de reproduction, publication et diffusion afférentes à chacun de ses contenus afin que le PRESTATAIRE puisse les indiquer sur le site. A défaut de précision par le CLIENT, le PRESTATAIRE ne pourra pas être tenu responsable.

Le CLIENT déclare que les contenus communiqués n'ont pas été donnés en nantissement, ne font l'objet d'aucun apport en société, d'aucune licence d'utilisation en faveur d'un tiers quelconque et d'aucune action en justice en cours.

Le CLIENT garantit le PRESTATAIRE contre toute action en contrefaçon, revendication de la part d'un tiers sur le fondement d'une atteinte à un droit de propriété intellectuelle ou d'un acte de concurrence déloyale ou de parasitisme. Pour le cas où une action en justice serait intentée à l'encontre du PRESTATAIRE, le CLIENT s'engage à collaborer de bonne foi à la défense des intérêts du PRESTATAIRE en fournissant tous les éléments d'information et l'assistance nécessaire à cet effet.

ARTICLE 21 - RECOMMANDATIONS POUR LA MAINTENANCE DU SITE

Suite à la livraison du site, le CLIENT choisit l'une des options suivantes :

- faire réaliser la maintenance par le PRESTATAIRE,
- procéder lui-même à la maintenance.

Le PRESTATAIRE informe le CLIENT qu'il est indispensable, afin d'éviter des failles de sécurité, de procéder aux mises à jour de WordPress, des thèmes, des différentes extensions ainsi qu'à la mise à jour de la version PHP.

Le PRESTATAIRE informe le CLIENT de l'importance de prévoir plusieurs sauvegardes sur différents supports et dans le temps pour les cas notamment de piratage ou lors d'une mise à jour pouvant créer un dysfonctionnement sur le site.

ARTICLE 22 - SERVICE DE MAINTENANCE

Contenu de la maintenance

Le CLIENT reconnaît que le PRESTATAIRE lui a donné toutes les informations et conseils relatifs à ce service de maintenance et que cette prestation correspond à ses besoins.

La maintenance comprend :

- la mise à jour régulière du thème, des extensions et de la version PHP,
- les sauvegardes,
- la surveillance du site,
- des mesures préventives pour assurer la sécurité du site.

La maintenance ne comprend pas :

- les modifications des pages,
- la création de nouvelle page ou d'un article,

- l'ajout de textes, photos, vidéos, illustrations, de nouvelles fonctionnalités, de nouvelles extensions,
- la résolution des dysfonctionnements suite à l'ajout de fonctionnalités, pages ou extensions ou mauvaise manipulation par le CLIENT,
- la remise en ligne du site en cas de non-paiement du renouvellement de l'hébergement et du nom de domaine,
- la résolution des problèmes de sécurité : site hacké ou piraté, intrusions malveillantes de tiers, vol et détournements de mots de passe...
- le renouvellement de l'hébergement et du nom de domaine.

Modalités d'intervention

Pour assurer la maintenance, le PRESTATAIRE ira au minimum 1 fois par mois sur l'espace d'administration du site internet du CLIENT.

Durée du contrat et reconduction

Le contrat de maintenance est conclu pour une durée d'UN (1) an et n'est pas reconductible automatiquement à l'échéance de celui-ci.

A la fin du contrat, le PRESTATAIRE se réserve le droit de :

- proposer un nouveau devis avec de nouveaux tarifs,
- ne pas reconduire le contrat. Le PRESTATAIRE enverra un mail au CLIENT 2 mois avant la date anniversaire du renouvellement pour le prévenir.

Pour reconduire ledit contrat, le PRESTATAIRE enverra au CLIENT deux rappels par mail, selon la date anniversaire du renouvellement, à savoir :

Premier rappel : J -2 mois

Deuxième rappel : J -1 mois

Ce mail sera adressé à l'adresse mail habituel du CLIENT. Ce dernier s'engage à informer le PRESTATAIRE en cas de changement d'adresse mail ou de changement de destinataire.

Le renouvellement de la maintenance sera effectif lorsque le PRESTATAIRE aura reçu le paiement sur son compte.

Non reconduction de la maintenance par le client

Le CLIENT n'est nullement tenu de reconduire le contrat de maintenance avec le PRESTATAIRE.

Si le CLIENT ne souhaite pas reconduire le contrat, à la réception du mail l'informant du renouvellement, le CLIENT a 15 jours pour envoyer un mail au PRESTATAIRE indiquant qu'il refuse le renouvellement de la maintenance. A défaut de réponse dans ce délai, le CLIENT est censé réputé accepter le renouvellement.

Paiement du service de maintenance

Site en Vue - servane.dujardin@siteenvue.fr

<https://siteenvue.fr> 07.49.07.66.39 – *Tous droits réservés*

Le service de maintenance pourra être payé, à la demande du client soit mensuellement soit annuellement.

L'abonnement mensuel sera réglé par préférence par virement bancaire, automatique et avant le 5 du mois ou par chèque à l'ordre de Site en Vue.

L'abonnement annuel sera réglé par préférence par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de Site en Vue.

Retard de paiement

Tout montant non payé à échéance génère le paiement par le CLIENT de pénalités de retard fixées à 5 fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du CLIENT.

Le retard entraîne également la suspension immédiate de la maintenance en attendant la régularisation par le CLIENT.

Défaut de paiement en cas de renouvellement

A défaut du paiement du prix du renouvellement fixé dans le devis, le PRESTATAIRE ne pourra pas effectuer le renouvellement demandé par le CLIENT.

Le défaut de paiement entraîne également la suspension immédiate de la maintenance en attendant la régularisation par le CLIENT.

Si le CLIENT souhaite réactiver la maintenance, un supplément pour interruption de service sera appliqué correspondant à 1/12^{ème} du prix de la maintenance annuelle.

Le contrat de maintenance sera remis en service, une fois toutes les sommes perçues par le PRESTATAIRE (prix du contrat de maintenance auquel s'ajoutera le supplément pour interruption de service). Tout mois commencé sera dû en totalité.

Résiliation du service de maintenance

Le contrat de maintenance ne peut pas être résilié avant l'échéance du terme, à l'initiative de l'une des parties sans le consentement de l'autre partie, sauf en cas de force majeure. En cas de consentement mutuel de résiliation de contrat, le CLIENT ne pourra prétendre au remboursement par le PRESTATAIRE des sommes déjà versées. Tout mois commencé sera dû.

Cas particulier du non renouvellement de l'hébergement et/ou du nom de domaine

En cas de non renouvellement de l'hébergement et/ou du nom de domaine pendant la durée du contrat de maintenance, soit par l'initiative du CLIENT soit par oubli de paiement par le CLIENT, le contrat de maintenance pourra être résilié par le CLIENT par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception auprès du PRESTATAIRE.

La résiliation du contrat de maintenance interviendra le dernier jour du mois suivant celui au cours duquel le PRESTATAIRE aura reçu la lettre de résiliation. Par exemple, si la lettre de résiliation est reçue le 30 janvier, la résiliation interviendra le dernier jour du mois de février.

L'envoi se fera à l'adresse suivante :

Site en Vue - servane.dujardin@siteenvue.fr

<https://siteenvue.fr> 07.49.07.66.39 – *Tous droits réservés*

Site en Vue – Servane DUJARDIN – 35 rue du Docteur Pouzin Malègue 44 100 NANTES

Force majeure

En cas de force majeure ou de circonstances hors de son contrôle tels que notamment problématique bloquante avec l'hébergeur et/ou le bureau d'enregistrement des noms de domaine, évènements sociaux, politiques, économiques ou techniques exceptionnels, grèves, gel, incendie, tempête, inondations, canicule, urgences sanitaires telles que épidémies ou pandémies, confinement, difficultés d'approvisionnement en composants, énergie ou matières premières, chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat de maintenance.

ARTICLE 23 - NON SOUSCRIPTION D'UN SERVICE DE MAINTENANCE

Le PRESTATAIRE s'engage à remettre au CLIENT les codes permettant l'accès au tableau de bord dans un délai de 5 jours à l'expiration du délai de 7 jours où le CLIENT est réputé avoir accepté le livrable sans réserve (paragraphe LIVRAISON – Lieu et modalités de livraison) en cas de non souscription par ce dernier d'un service de maintenance.

Le PRESTATAIRE s'engage également en cas de non-reconduction du service de maintenance à remettre au CLIENT les codes permettant l'accès au tableau de bord.

Dès la remise des codes permettant l'accès au tableau de bord, le CLIENT récupère ainsi la maîtrise du site. Il devient le seul administrateur de son site internet et le seul responsable. La responsabilité du PRESTATAIRE envers le site internet du CLIENT est totalement dérogée.

Le CLIENT est invité à modifier ses codes d'accès et mots de passe, pour des questions de sécurité informatique.

En cas de formation à l'utilisation de WordPress, le PRESTATAIRE ne pourra pas être responsable des mauvaises manipulations ou dysfonctionnements du site suite à la prise en charge de la maintenance par le CLIENT.

ARTICLE 24 - REVERSIBILITE

Le PRESTATAIRE remet au CLIENT toute indication et code utile permettant d'éviter toute rupture dans la réalisation de l'exploitation du site en cas de recours à un nouveau PRESTATAIRE ou à l'expiration du présent contrat.

La présente clause ne s'applique pas à la prestation d'hébergement dont la réversibilité est prévue dans le contrat signé entre le CLIENT et l'hébergeur.

ARTICLE 25 - COMMUNICATION ET NOTIFICATION ENTRE LES PARTIES

Dans l'hypothèse où le CLIENT relève des dispositions de l'article L.221-3 du Code de la consommation, le professionnel fournit au consommateur, sur papier ou, sous réserve de l'accord du consommateur, sur un autre support durable, les informations prévues aux articles L221-5 du Code de la consommation.

Site en Vue - servane.dujardin@siteenvue.fr

<https://siteenvue.fr> 07.49.07.66.39 – *Tous droits réservés*

En dehors de l'hypothèse visée à l'alinéa précédent, les Parties reconnaissent et acceptent que leurs échanges puissent être uniquement formalisés et conservés de manière dématérialisée, par l'intermédiaire de dossiers ou fichiers informatisés.

L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité.

Le PRESTATAIRE s'engage à conserver tout document en lien avec les accords contractuels des Parties sur des supports informatiques durables et sécurisés et à les conserver pendant une durée de 5 ans à compter du terme de la relation contractuelle.

Les Parties conviennent que les documents dématérialisés susvisés valent preuves des communications, des propositions commerciales et des paiements existants entre les Parties. Est présumée fiable jusqu'à preuve du contraire toute copie résultant d'une reproduction à l'identique de la forme et du contenu de l'acte, et dont l'intégrité est garantie dans le temps.

ARTICLE 26 -RENONCIATION

Le fait pour le PRESTATAIRE de ne pas se prévaloir momentanément de l'une des présentes clauses ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir à l'avenir.

ARTICLE 27 -LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales de vente seront régies par la loi française.

Tout différend relatif à l'exécution et à l'interprétation et des présentes Conditions Générales de ventes ou au paiement du prix sera de la compétence exclusive des juridictions situées dans le ressort de Nantes.

L'attribution de compétence est générale et s'applique à tout type de demande.

ARTICLE 28 -PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le PRESTATAIRE est amené à recueillir un certain nombre de données relatives à ses CLIENTS. Ces données sont collectées sur la base du consentement de leur titulaire ou pour les besoins de la relation contractuelle.

Le PRESTATAIRE collecte avec le consentement du CLIENT les données suivantes via le formulaire de contact de son site internet ou lors d'un rendez-vous avec le CLIENT : nom du CLIENT ou de la société cliente, coordonnées téléphoniques, adresse complète de domicile et de courrier électronique, url.

Ses données sont recueillies pour permettre la mise en œuvre du contrat de création ou de refonte de site web, d'audit, d'interventions sur une site web déjà existant ou de maintenance.

Les destinataires des données personnelles recueillies sont le PRESTATAIRE, ses prestataires comptables, ses fournisseurs de logiciels, applications ou autres et l'hébergeur du site web créé.

Les données sont conservées pendant l'exécution de la relation commerciale des présentes Parties.

Site en Vue - servane.dujardin@siteenvue.fr

<https://siteenvue.fr> 07.49.07.66.39 – *Tous droits réservés*

A l'issue de la relation commerciale, les données personnelles sont archivées et conservées 5 ans pour les besoins juridiques de la relation contractuelle entre les Parties et 10 ans pour les besoins de comptabilité.

Tout titulaire de données personnelles collectées et traitées dans le cadre de la présente relation contractuelle dispose sur les données d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité qu'il peut exercer en adressant un courrier au Prestataire à l'attention de Servane DUJARDIN, en sa qualité de Responsable des traitements de données personnelles.

Tout titulaire de données peut adresser ses directives concernant la manière dont il souhaite que ces droits soient exercés après son décès.

Tout titulaire de données personnelles collectées et traitées dans le cadre de la présente relation contractuelle dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 29 -CONFIDENTIALITE ENTRE LES PARTIES

Les parties s'engagent à respecter la plus stricte confidentialité, tant pendant la durée du contrat qu'après son expiration, à l'égard des informations de toute nature et quel qu'en soit le support, échangées dans le cadre de leur collaboration.

Les parties s'engagent à ne pas divulguer ni exploiter, sous quelque forme que ce soit, pour leur compte ou pour celui d'un tiers, directement ou indirectement, tout ou partie des informations susvisées.

ARTICLE 30 - DROIT DE PUBLICITÉ

Le CLIENT autorise le PRESTATAIRE à citer son nom, sa dénomination sociale, son URL ainsi que montrer des copies d'écran de ses pages Web, à titre de références pour la promotion commerciale du PRESTATAIRE.

Le CLIENT autorise qu'en bas de chaque page de son site internet figure la mention de type « Ce site a été créé par Site en Vue » accompagné du lien pointant vers <https://siteenvue.fr> avec une image comportant le logo.

ANNEXE 1 : MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

A renvoyer soit :

Par mail : servane.dujardin@siteenvue.fr

Par courrier : Site en Vue – Servane DUJARDIN – 35 rue du Docteur Pouzin Malègue 44100 NANTES

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Devis et conditions générales de vente reçus le :

Nom du client :

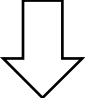
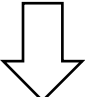
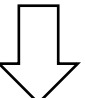
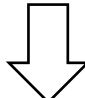
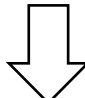
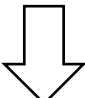
Adresse du client :

Signature du client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

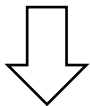
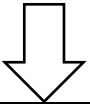
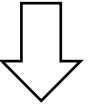
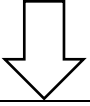
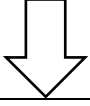
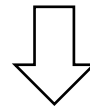
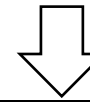
(*) rayer la mention inutile

ANNEXE 2 Planning de la création et refonte d'un site internet

Établissement du cahier des charges	
	15 jours maximum
Envoi du devis et des conditions générales de vente au client par mail	
	Devis valable 30 jours à compter de sa date d'émission
Signature du devis et des conditions générales de vente (CGV) par le client	
	<p style="text-align: center;">Délai de rétractation de 14 jours</p> <p style="text-align: center;"><i>Le décompte du délai de 14 jours commence le lendemain de la signature du devis et des conditions générales de vente.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Toute clause par laquelle le consommateur abandonne son droit de rétractation est nulle.</i></p>
Envoi de tous les éléments par le client, à savoir :	
<p>→ l'acompte de 40% par virement ou par chèque à l'ordre de Site en Vue,</p> <p>→ les éléments pour créer le site (textes, photos, illustrations, vidéos, logo, couleurs du site, liens vers vos réseaux sociaux, liens vers des sites pertinents...) par mail à servane.dujardin@siteenvue.fr</p> <p>→ les originaux du devis et des CGV au : 35 rue du Docteur Pouzin Malègue 44 100 NANTES.</p>	
	<p>Dans un délai maximum de 15 jours</p> <p><i>Dès la réception de tous les éléments ci-dessus mentionnés, la création ou la refonte pourra commencer.</i></p>
Réservation du nom de domaine et/ou de l'hébergement	
	<p>Délai de 5 jours</p> <p><i>Le délai pourra être prorogé en cas de problème inhérent à l'hébergeur ou du bureau d'enregistrement du nom de domaine.</i></p>
Création d'une adresse gmail au nom et pour le compte du client	
Configuration de WordPress et installation d'un thème	
Création de la page d'accueil du site	
	<p>Délai d'1 mois</p> <p><i>Le Prestataire se réserve la possibilité d'envoyer des projets de textes ou de pages ou juste certains éléments pour obtenir l'accord du client.</i></p> <p><i>Ce dernier s'engage à valider ces éléments dans un délai maximum de 10 jours à compter de la réception du mail d'envoi.</i></p> <p><i>Le Prestataire attendra la validation du client par mail pour continuer la création du site.</i></p>

Site en Vue - servane.dujardin@siteenvue.fr

https://siteenvue.fr 07.49.07.66.39 – Tous droits réservés

Validation de la page d'accueil par le client	
	<p>Délai maximum de 15 jours à compter de la réception du mail</p> <p><i>Échanges et interactions avec le client pour valider la page d'accueil avec 3 allers- retours maximum.</i></p>
Création des autres pages du site	
Installation des différentes extensions	
	Délai d'1 mois
Envoi d'un lien vers le site et vérification du bon fonctionnement et de la conformité par le client	
Le client s'engage à :	
→ relire l'intégralité des pages y compris celles contenant les mentions légales, les cookies et les mentions relatives à l'utilisation des données personnelles.	
→ tester tous les boutons, les formulaires de contact et les différents liens en surfant sur toutes les pages.	
	<p>Dans un délai de 7 jours à compter de la réception du lien par mail, le client émet des réserves et informe des bugs.</p> <p><i>Toutefois, il pourra être prévu un rendez-vous en présentiel pour faciliter la compréhension entre les parties sur des éventuelles réserves.</i></p>
Correction des réserves et bugs	
	Dans un délai de 15 jours
Paiement du solde à savoir 60% du prix	
	Dans un délai de 15 jours à réception de la facture par mail
Mise en ligne du site dans les 48 heures de l'encaissement effectif du solde.	
En cas de refonte, la redirection vers le nom de domaine peut engendrer un délai complémentaire pour la mise en ligne effective.	
Envoi d'un mail au client informant la mise en ligne du site	
	<p>Emission des réserves par mail par le client en cas de non-conformité dans un délai maximum de 7 jours après l'envoi du mail d'information.</p> <p>Les réserves doivent être envoyées à servane.dujardin@siteenvue.fr</p>
Correction des réserves et bugs	
	Dans un délai de 15 jours
En cas de signature du contrat de maintenance : mise en place de la maintenance	

Le temps de réalisation du site sera plus ou moins long en fonction de la rapidité d'envoi des documents du client ainsi que des phases de validation.